

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme FAVIER - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PRIBETICH)

Membres absents : M. ALLAERT - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - Mme VANDRIESSE

OBJET

DE LA DELIBERATION

5 A, rue du Lycée - Adjudication initiale infructueuse - Cession de l'immeuble par voie d'adjudication

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 24 septembre 2012, le Conseil Municipal a décidé d'engager la procédure de cession de l'immeuble situé 5 A, rue du Lycée dans le cadre d'une adjudication amiable volontaire, de fixer la mise à prix à un montant de 1 380 000 € hors frais, conforme à l'évaluation de France Domaine, d'approuver le cahier des conditions de vente et de confier la conduite de cette procédure à Me Ludovic Baut, notaire associé.

Il est précisé que cette procédure a fait l'objet de plusieurs mesures de publicité dans la presse locale et que des visites de l'immeuble ont été réalisées.

L'adjudication s'est déroulée le 4 décembre 2012, à la Chambre des Notaires de Côte d'Or. Aucune offre n'a été formulée et l'adjudication a ainsi été déclarée infructueuse.

Depuis, la Ville a poursuivi sa recherche d'un acquéreur.

Elle a ainsi reçu plusieurs offres d'acquisition amiable, y compris jusqu'à très récemment. Ces offres restent toutes inférieures à l'évaluation de France Domaine.

En considération de ces éléments, il est proposé de ne retenir aucune de ces offres et de recourir à une nouvelle procédure d'adjudication amiable volontaire. Cette procédure permet en effet notamment d'offrir toutes les garanties de transparence, ainsi que d'égalité entre les acquéreurs potentiels.

Il est proposé de retenir des modalités identiques à celles contenues dans le cahier des charges approuvé par délibération précitée du 24 septembre 2012, à l'exception des modalités suivantes :

- différé de jouissance au profit de la Ville, à titre gratuit, jusqu'au 15 novembre 2013,
- mise à prix d'un montant de 1 050 000 €, correspondant à l'offre amiable la plus élevée reçue,
- paiement du prix au plus tard le 1er décembre 2013,
- prise en charge des impôts fonciers par l'adjudicataire à compter du 1er janvier 2014.

Il est précisé que l'adjudication aura lieu dans les locaux de la Chambre des Notaires - 2 bis, avenue de Marbotte - 21000 Dijon, en septembre prochain, à une date qui sera précisée par voie de presse. Les demandes de visites sont à adresser à Me Ludovic Baut ou au service foncier de la Ville.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- prendre acte du résultat infructueux de la procédure d'adjudication volontaire ayant eu lieu le 4 décembre 2012, relative à la cession de la propriété bâtie située 5 A, rue du Lycée cadastrée section BO n° 768 de 1 301 m² et n° 767 de 145 m² ;

2- décider de ne retenir aucune des offres formulées à ce jour par voie amiable ;

3- décider la cession du bien dans le cadre d'une adjudication amiable volontaire, selon des modalités identiques à celles contenues dans le cahier des conditions de vente approuvé par délibération du 24 septembre 2012, à l'exception des conditions suivantes : différé de jouissance à titre gratuit consenti à la Ville jusqu'au 15 novembre 2013, mise à prix d'un montant de 1 050 000 €, paiement du prix au plus tard le 1er décembre 2013, prise en charge des impôts fonciers par l'adjudicataire à compter du 1er janvier 2014 ;

4- dire qu'il sera procédé à cette adjudication par l'intermédiaire de Maître Ludovic Baut - notaire associé - 52, boulevard Carnot - 21000 Dijon ;

5- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ